



Afrique du Sud-Israël : compte rendu des audiences

Description

Les 16 et 17 mai derniers se sont tenues les audiences de l'Afrique du Sud et d'Israël devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), dans la plainte sud-africaine à l'encontre d'Israël pour infraction de la convention sur le génocide.

Par l'Agence Média Palestine, le 17 mai 2024, mis à jour le 23 mai

- 
Afrique du Sud
- 
Israël

Audiences devant la CIJ dans l'affaire intentée par l'Afrique du Sud à l'encontre d'Israël au regard de la convention sur le génocide.

Alors que Karim Khan, le procureur de la Cour Pénale Internationale, a déposé ce lundi 20 mai une requête demandant des mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et le ministre de la Défense Yoav Gallant pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, se tenaient les 16 et 17 mai derniers les audiences de l'Afrique du Sud et d'Israël devant la CIJ.

Dans un [communiqué du 14 mai dernier](#), la Cour Internationale de Justice à l'organe judiciaire des Nations Unies a annoncé la tenue les 16 et 17 mai, les audiences de l'Afrique du Sud et d'Israël dans l'affaire intentée par l'Afrique du Sud à l'encontre d'Israël, l'accusant de commettre des crimes relevant de la convention sur le génocide dans la bande de Gaza depuis octobre 2023.

Le 26 janvier dernier, [la Cour avait déjà mis des mesures conservatoires](#) adressées à Israël suite aux premières audiences opposant les deux pays : elle a conclu qu'il existe un « risque plausible de génocide » dans la bande de Gaza et exige d'Israël de prévenir et empêcher tous risques de commission d'actes incombant de la convention sur le génocide à partir de cette date. Ces mesures n'ont été ni entendues, ni respectées par Israël, la situation ayant

drastiquement empiré depuis ; alors que l'on compte désormais, à l'heure où Israël a [envahi la ville Â« refuge Â» de Rafah](#), plus de [35 000 Palestiniens](#) dont 14 500 enfants tués par Israël depuis octobre 2023.

Plaidoirie sud-africaine

L'Afrique du Sud demande le retrait d'Israël de Rafah, un cessez-le-feu à Rafah et à Gaza et de garantir l'accès à Gaza à l'ONU, aux enquêteurs, aux ONG et aux journalistes.

Pour argumenter en faveur de l'indication de mesures supplémentaires de la part de la Cour, l'Afrique du Sud doit démontrer que la situation a changé et s'est aggravée depuis la dernière [ordonnance de la Cour le 28 mars](#), et que seules des mesures conservatoires urgentes peuvent permettre de répondre à cette nouvelle situation.

L'Afrique du Sud soutient que la situation a changé pour ces 3 raisons majeures :

- Rafah est aujourd'hui, de fait, le dernier Â« refuge Â» à Gaza et maintenant menacé par les airs et la terre ;
- Israël contrôle désormais tous les points d'entrée à Gaza ;
- La découverte de charniers et l'utilisation de l'Intelligence Artificielle accroissent l'urgence à intervenir.

Vusumuzi Madonsela, ambassadeur de l'Afrique du Sud aux Pays-Bas ouvre la plaidoirie avec ces mots : Â« L'impunité institutionnelle dont a bénéficié Israël jusqu'à présent a contribué à ce génocide qui choque la conscience de l'humanité Â». Madonsela s'adresse également à la Cour en rappelant que la Nakba Â« ne s'est jamais terminée Â» : Â« The ongoing Nakba Â».

L'avocat britannique Vaughan Lowe poursuit en déclarant que Â« l'attaque menée contre les Palestiniens de Gaza est d'une telle nature qu'elle ne peut que viser la destruction de ce groupe, même si certains, en Occident notamment, refusent encore de le croire Â».

L'avocat sud-africain Tembeka Ngcukaitobi insiste lui sur l'intention génocidaire d'Israël dans les actions menées depuis 7 mois à Gaza. Son propos est étayé par de nombreuses déclarations de hauts responsables israéliens, données lors de la première audience sud-africaine de janvier, comme par exemple la déclaration du Ministre de la Défense d'Israël, Yoav Gallant : Â« Nous combattons des animaux humains Â». L'intention génocidaire est ici illustrée dans de nouvelles et récentes déclarations de hauts responsables israéliens : Bezalel Smotrich, Ministre des finances d'Israël a [déclaré le 30 avril dernier](#) : Â« Pas de demi-mesures. Rafah, Deir al-Balah, Nuseirat : annihilation totale. Tu effaceras le souvenir d'Amalek de sous les cieux, absolument tous les cieux Â» ; peu après, le 3 mai, Shimon Boker, vice-président du *World Likud* [annonce](#) : Â« Je crois que nous aurons désormais envahi Rafah hier. Il n'y a pas d'innocents. Il faut y aller et tuer, tuer, tuer ! Nous devons les tuer avant qu'ils ne nous tuent Â». L'avocat et juriste sud-africain poursuit en montrant à la Cour une [vidéo](#) où l'on peut voir des soldats israéliens se préparant à aller à l'assaut de Rafah, illustrant une nouvelle fois

lâ??intention gÃ©nocide dâ??annihilation de la ville et ses habitants.

Lâ??avocate irlandaise Blinne NÃ¡ GhrÃ¡laigh conclut la plaidoirie en rappelant que malgrÃ© toutes les ordonnances de la Cour, IsraÃ«l nâ??a ni mis un terme aux horreurs perpÃ©trÃ©es Ã Gaza, ni tentÃ© de Ã« prÃ©venir le risque plausible de gÃ©nocide Ã» comme le lui avait demandÃ© la Cour lors de lâ??ordonnance du 26 janvier dernier. NÃ¡ GhrÃ¡laigh demande alors Ã la Cour dâ??ordonner des mesures supplÃ©mentaires et dâ??exiger dâ??IsraÃ«l un cessez-le-feu immÃ©diat et permanent Ã Gaza.

Plaidoirie israÃ©lienne

Le lendemain, le vendredi 17 mai de 10 Ã 12h, sâ??est tenue la plaidoirie dâ??IsraÃ«l devant la Cour Internationale de Justice.

IsraÃ«l prÃ©tend assurer Ã la Cour que ses opÃ©rations menÃ©es Ã Gaza ont Ã©tÃ© orchestrÃ©es dans le souci de la prÃ©servation des civils palestiniens, et que lâ??acheminement sÃ»r de lâ??aide humanitaire internationale dans la bande de Gaza est une prÃ©occupation dâ??IsraÃ«l, qui Ã« sâ??efforce de le garantir Ã». Le reprÃ©sentant israÃ©lien affirme Ã la Cour quâ??IsraÃ«l a Ã« travaillÃ© avec acharnement pour permettre la protection des civils Ã», alors que [lâ??OCHA](#) compte aujourdâ??hui plus de [35 000 Palestiniens](#) â?? dont 14 500 enfants â?? tuÃ©s par IsraÃ«l depuis octobre 2023.

La reprÃ©sentante dâ??IsraÃ«l poursuit en assurant quâ?? Ã« IsraÃ«l sâ??est toujours Ã©vertuÃ© Ã faciliter lâ??amÃ©lioration des services mÃ©dicaux dans la bande de Gaza Ã».

La Cour a [annoncÃ©](#) rendre son verdict quant Ã la requÃªte de lâ??Afrique du Sud le vendredi 24 mai prochain, Ã 15h (heure de La Haye).

date crÃ©Ã©e
2024/05/23